



Compte rendu de la séance du conseil municipal du 16 février 2026

Le lundi 16 février 2026, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA, Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique aux membres du conseil municipal le mercredi 11 février 2026 et affichée.

Membres élus : 23

En fonction : 23

Présents : 18

Membres présents : M DELVA Bruno, Maire ; Mme HUET Lisiane, 1^{ère} Adjointe ; M. COQUELIN Philippe, 2^{ème} Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 3^{ème} Adjointe ; M. DONVAL Claude, 4^{ème} Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 5^{ème} Adjointe ; Mme MAO Régeane ; Mme GOHEL Agnès ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. DUFEU Jean Pierre ; M. BOUVET Yann ; Mme GAULARD Christelle ; M. BEUNEL Julien ; Mme GUEMAS Sophie ; Mme BOUVET - ADAM Aurélie ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; M. JUGUET François-Xavier.

Absents : M. GIEUX Michel, 6^{ème} Adjoint, a donné pouvoir à M. COQUELIN Philippe ; M. TRUFFAULT Gérard ; Mme NEVEU Mélanie a donné pouvoir à M. BOUVET Yann ; M. PIPARD Vincent ; M. BAZIN Rémi a donné pouvoir à M. Bruno DELVA.

Mme Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance

Suite à l'approbation du procès-verbal de la séance du 14 janvier 2026, le Maire indique que, dans le cadre de la délégation générale, il a renoncé au droit de préemption urbain pour les biens situés : 23 rue des Palmiers ; 3 rue des écoles ; 21 rue de Glantines.

Travaux en cours : Complexe sportif

Le Maire informe l'assemblée que la liquidation judiciaire de l'entreprise attributaire du lot 1 « Terrassement – Aménagements extérieurs » a été prononcée et l'impossibilité de poursuite du marché, actée. Une consultation sera lancée pour attribuer les prestations non réalisées à une nouvelle entreprise.

La fin des travaux est décalée et prévue pour la mi-mai.

En ce qui concerne les réseaux, le SDE 35 a transmis les devis suivants :

- Diagnostic électrique : 1 656,00 € à payer si les travaux ne sont pas réalisés,
- Dépose du réseau éclairage public : coût = 771,96 € dont 617,57 € à charge de la commune,
- Pose éclairage public provisoire : coût = 6 388,40 € dont 5 110,71€ à charge de la commune,

Pour assurer la coordination des intervenants, l'Atelier Bouvier Environnement propose une mission d'assistance et coordination réseaux d'un montant de 2 425,00 € HT - 2 910,00 € TTC, qui sera déduit du montant de la maîtrise d'œuvre prévue en phase 2.

Dans le cadre de l'étude qui lui a été confiée, Enercoop a rendu son analyse sur la mise en place d'une boucle d'autoconsommation collective. La consommation annuelle du bâtiment est 55 410 kWh et la production annuelle de la centrale est estimée à 37 078 kWh.

L'autoconsommation serait de 39% ; 22 674 kWh seraient disponibles pour la boucle et repartis entre les sites : Mairie - Centre culturel - Restaurant - Ecole publique.

L'économie annuelle sur la facture d'électricité est estimée à 2 760,00 € ; hors frais de gestion qui s'élèveront à 1 100,00 € ; 400,00 € si la commune gère seule.

Projet d'implantation d'éoliennes

Le Maire indique que la troisième programmation pluriannuelle de l'énergie a été présentée par le Premier ministre, jeudi 12 février 2026. Elle semble acter un ralentissement de l'éolien terrestre, donner la priorité à l'acceptabilité des projets et prévoir de renforcer la puissance des parcs existants.

Une incertitude plane de fait sur le projet envisagé sur la commune, Energiv et Enercoop veulent rester confiants, des discussions seront à prévoir avec Engie.

Compte Financier Unique : Présentation et vote

Ce document se substitue au compte administratif de l'ordonnateur et au compte de gestion du comptable. Il met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité,

Sous la présidence de Lisiane HUET, 1^{ère} adjointe, le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte le Compte Financier Unique du budget principal qui présente les éléments suivants :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2 465 027,58	2 773 859,44	1 326 503,32	1 490 659,00
dont 312 019,89 (ordre)	dont 6 720,00 (ordre)	dont 11 474,74 (ordre)	dont 316 774,63 (ordre)
308 831,86		164 155,68	
Résultat reporté (002) : 0,00		Résultat reporté (001) : 162 566,55	
Résultat cumulé : 308 831,86		Résultat cumulé : 326 722,23	
635 554,09			

En dépenses, les restes à réaliser s'élèvent à 651 412,00 et en recettes à 376 755,00

Toujours sous la présidence de Lisiane HUET, 1^{ère} adjointe, et en l'absence du Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe lotissement qui présente les éléments suivants :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses HT	Recettes HT	Dépenses HT	Recettes HT
82 759,32	82 759,53	82 759,32	82 050,35
dont 82 050,35 (ordre)	dont 82 759,32 (ordre)	dont 82 759,32 (ordre)	dont 82 050,35 (ordre)
0,21		-708,97	
Résultat reporté (002) : 8 739,45		Résultat reporté (001) : -82 050,35	
Résultat cumulé : 8 739,66		Résultat cumulé : -82 759,32	
-74 019,66			

Concernant le budget principal, le Maire indique qu'il convient de rappeler que ces résultats intègrent la vente des terrains de la zone d'activité et l'encaissement de l'emprunt. Pour le budget lotissement micro crèche, le Maire informe l'assemblée que la signature de la vente du lot de 800m² est prévue ce mercredi 18 février.

Dans le cadre de la préparation du budget primitif du budget principal pour l'année 2026, les orientations seront les suivantes

En section de fonctionnement : un ajustement des dépenses et recettes sera effectué eu égard aux montants 2025 et compte tenu des éléments suivants.

Pour l'électricité, le prévisionnel transmis par le SDE 35 estime la dépense 2026 à 101 000,00 € (146 508 € en 2025), pour l'entretien des bâtiments : diverses interventions sont déjà à prévoir (ex : gouttières à médiathèque).

Concernant les charges de personnel : des heures seront déployées pour l'entretien du complexe sportif et sur le temps du midi ; et depuis le 1^{er} janvier 2026, les cotisations CNRACL ont augmenté de 3 points et la protection sociale complémentaire s'applique.

Pour les charges de gestion courante : les indemnités des élus seront revalorisées lors du renouvellement conformément au nouveau barème, et eu égard aux effectifs des écoles, la subvention versée à l'OGEC ne va pas baisser.

En section d'investissement, des crédits seront inscrits pour le cas échéant

- Des acquisitions de matériel : Tracteur espaces verts : 36 000 € - Godet : 3 000 € – Broyeur (achat : 7 000€ vente 2 000€) - Equipement informatique - bureau ergonomique ;
- Des acquisitions de terrain : Régularisation de voirie : 4 500 – Réserve foncière : 18 600 € ;
- Des travaux : Sécurisation du carrefour des hauts d'Izé : 14 000 € - Modernisation voirie : 50 000 €- Création voirie : 4 700 € - Installation d'une borne de paiement Aire de camping car : 8 160 €- Maison de santé : Climatisation : 30 000€ - Relampage SDE 35 : 12000 € - Travaux divers (ex Anc Maison vétérinaire) 40 000 € ;
- De la maîtrise d'œuvre : 27 000€ ;
- Des dépenses nouvelles sur la phase 1 complexe sportif : 50 000 € ;
- Des travaux de réseaux pour le complexe sportif : 100 000€ ;

Personnel Communal

Le Maire rappelle que lors de la séance du 17.12.2025, il a été décidé la modification au 1.03.2026 du poste d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe d'une durée annualisée de 35h/semaine en poste d'adjoint d'animation principal 2^{ème} cl d'une durée annualisée de 34h/ semaine. Les travaux du complexe sportif ayant du retard, il est décidé de reporter la modification de ce poste au 1^{er} avril 2026.

Par ailleurs, un adjoint d'animation, sur un poste de 33 h/semaine annualisées, est depuis 2020 mis à disposition de l'Ehpad sur le temps scolaire. Une convention fixe les modalités de cette mise à disposition et précise que la rémunération – les cotisations et charges sont remboursées par l'Ehpad à la commune sur la base de 13/35^e. Au 1^{er} mars 2026, cet agent effectuera 4 heures de plus chaque semaine à l'Ehpad, en période scolaire. La rémunération, les cotisations et charges seront remboursées par l'Ehpad sur la base de 14,5/35^e du 1^{er} mars 2026 au 31 décembre puis sur la base de 15/35 à partir du 1^{er} janvier 2027

L'assemblée valide les conditions de cette mise à disposition et autorise le Maire à signer la nouvelle convention.

ENEDIS : Convention de servitudes

Dans le cadre de travaux réalisés par ENEDIS Passage des Lavandières, consistant en la pose d'un cable BT de 50 m sur le terrain communal, l'assemblée autorise le Maire à signer la convention fixant la servitude.

SMICTOM : Convention - Site de compostage partagé

Dans le cadre de son programme de prévention des ordures ménagères et assimilées, le SMICTOM met en place des actions visant à diminuer la quantité des biodéchets collectés dans les ordures ménagères et participe au développement du compostage. Un site de compostage partagé a ainsi été installé sur le parking de la médiathèque ; il comprend 2 composteurs, 1 cellule de stockage de structurant.

L'assemblée autorise le Maire à signer la convention qui permet de rappeler les engagements de chaque partie et de préciser les sites existants sur la commune.

Landelles - Création d'un chemin

Le Maire rappelle qu'au lieu-dit les Landelles la configuration des habitations et celle du chemin de desserte posent depuis toujours des difficultés et qu'il a sollicité la SAFER afin qu'elle octroie à la commune le foncier nécessaire à la création d'un nouveau chemin. Un projet de chemin a été validé par le riverain concerné par la nouvelle desserte. Un bornage contradictoire est prévu début mars afin d'envisager les acquisitions auprès de la SAFER.

Carrefour des Hauts d'Izé : Projet de sécurisation

Le Maire présente à l'assemblée le projet d'aménagement visant à sécuriser le carrefour des Hauts d'Izé.

Cette proposition a obtenu un avis favorable des services de l'Agence Départementale, les travaux seront engagés dès que la coordination sera établie avec le Département.

Local gendarmerie : Fuite d'eau

Le Maire informe l'assemblée qu'eu égard à la consommation d'eau du bâtiment (400 m³ en 3 mois), une fuite d'eau a bien été détectée, mais pas son l'origine.